



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-539

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

**Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau
des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

75-2026-09-10-00001 - Arrêté préfectoral portant
autorisation **??** d'appel à la générosité du public du fonds de
dotation Barreau de Paris Solidarité (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-09-10-00001

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel à la générosité du public du fonds de
dotation Barreau de Paris Solidarité

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel à la générosité du public du fonds de dotation
BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2022-813 du 16 mai 2022, modifiant le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu la demande du fonds de dotation BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ sollicitant l'autorisation de faire appel à la générosité du public, reçue le 7 septembre 2026 ;

Considérant que l'objectif du présent appel à la générosité du public est de contribuer au financement de ses actions d'accès au droit destinées aux publics en situation de précarité et éloignés du droit. Concrètement, ils financent l'organisation de permanences de consultations juridiques gratuites qui sont par ailleurs dispensées par des avocats bénévoles ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

1

L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est :
075-FDD-00686-08

Référence du fonds de dotation : FD n° 284 / Dossier n° 31516319

Affaire suivie par Madame Messant

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : le fonds de dotation BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ est autorisé à faire appel à la générosité du public à compter du jeudi 10 septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 2 : conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources (CER) ainsi qu'un compte de résultat par origine et par destination (CROD) lorsque le fonds de dotation est alimenté par des dons issus de la générosité du public.

ARTICLE 3 : la présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité du public.

ARTICLE 4 : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

ARTICLE 5 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris) accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le jeudi 10 septembre 2026

***Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation
L'adjoint au chef du service de la coordination des affaires parisiennes***

Signé

David SZWARCBERG

2

L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est : 075-FDD-00686-08

Référence du fonds de dotation : FD n° 284 / Dossier n° 31516319

Affaire suivie par Madame Messant

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public